

**LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement  
européen (REACH) tel que modifié**50120030 STEEL CLEANER LINGETTES NETTOYANTES INOX SEAU DE 40**Date de création 05/02/2019  
Date de révision 24/11/2021 Numéro de version 3.0**RUBRIQUE 1 – Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**50120030 STEEL CLEANER LINGETTES NETTOYANTES  
INOX SEAU DE 40

Substance / mélange

mélange

Numéro

50120030

Autres noms du mélange

Lingettes humides imprégnées d'une solution pour la  
protection et le nettoyage des tôles en acier inoxydable.**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisations prévues du mélange**

agent de nettoyage sur tôle d'acier inoxydable et sa protection

**Système de descripteurs des utilisations**

SU 10

Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)

AC 7a

Articles métalliques: Articles de grande superficie

**Utilisations déconseillées du mélange**NE PAS appliquer À la lumière directe du soleil ou sur une surface chaude Pour éviter les taches d'eau ou l'application  
Incohérences. Le produit ne doit pas être utilisé à des fins différentes que celles énumérées dans la section 1.**Utilisation principale prévue**

PC-CLN-OTH

Autres produits de nettoyage, d'entretien et de maintenance (à l'exclusion des  
produits biocides)**Utilisations secondaires**

PC-CLN-15.4

Produits décapant/antitarnissement pour métaux

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Fournisseur**

Nom ou raison sociale

PGMG

RUE DU 8 MAI - ZA DU RETUY

62138 VIOLAINES - FRANCE

Tél 0320606000

Fax 0320606001

fds@dialann.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

0145425959

ORFILA / INRS - <http://www.centres-antipoison.net>

## 50120030 STEEL CLEANER LINGETTES NETTOYANTES INOX SEAU DE 40

Date de création	05/02/2019		
Date de révision	24/11/2021	Numéro de version	3.0

### RUBRIQUE 2 – Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification du mélange selon le règlement (CE) no 1272/2008

Le mélange est classé comme dangereux.

Asp. Tox. 1, H304

Le texte intégral de toutes les classifications et mentions de danger est présenté dans la section 16.

##### Les principaux effets pour la santé humaine et pour l'environnement

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Pictogramme de danger



##### Mention d'avertissement

Danger

##### Substances dangereuses

Hydrocarbures, C10-C13,  
n-alkanes, isoalkanes, cycliques,  
<2% aromatics

##### Mentions de danger

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

##### Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un médecin.  
P331 NE PAS faire vomir.  
P405 Garder sous clef.  
P501 Éliminer le contenu/récipient dans en le remettant à une personne autorisée à éliminer les déchets ou en le retournant au fournisseur.

##### Informations supplémentaires

##### Exigences relatives aux fermetures de sécurité pour enfants et avertissement tactile

Emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher. Les emballages sont munis de fermetures de sécurité pour enfants.

#### 2.3. Autres dangers

Le mélange ne doit pas contenir de substances provoquant des perturbations endocriniennes conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission. Le mélange ne contient pas de substances répondant aux critères applicables aux substances PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII., règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié.

**50120030 STEEL CLEANER LINGETTES NETTOYANTES INOX SEAU DE 40**

Date de création 05/02/2019  
Date de révision 24/11/2021 Numéro de version 3.0

**RUBRIQUE 3 – Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Mélange des substances et des additifs mentionnés ci-dessous.

**Le mélange contient ces substances dangereuses et les substances pour lesquelles la concentration maximale admissible dans l'air en milieu professionnel est déterminée.**

Numéro d'identification	Nom de la substance	Teneur en % de poids	La classification selon le règlement (CE) no 1272/2008	Rem.
CE: 918-481-9 Numéro d'enregistrement: 01-2119457273-39	Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromatiques	48,525	Asp. Tox. 1, H304	

Le texte intégral de toutes les classifications et mentions de danger est présenté dans la section 16.

**RUBRIQUE 4 – Premiers secours****4.1. Description des mesures de premiers secours**

Ne pas pratiquer la respiration artificielle sans se protéger soi-même (p. Ex. masque). Assurer votre propre sécurité. En cas d'apparition de problèmes de santé ou en cas de doute, veuillez avertir un médecin et fournissez-lui les informations figurant sur la fiche de données de sécurité. En cas de perte de conscience, placez la victime en position latérale de sécurité, avec tête légèrement inclinée vers l'arrière et veillez au dégagement des voies respiratoires, ne provoquez jamais de vomissements. Si la victime vomit spontanément, veillez à ce qu'elle n'aspire pas le vomi. Lorsque la vie de la victime est en danger, pratiquer en premier lieu la réanimation et assurer que la victime obtienne les soins médicaux. Arrêt respiratoire - appliquer immédiatement la respiration artificielle. L'arrêt cardiaque - effectuer immédiatement le massage cardiaque indirect.

**En cas d'inhalation**

Assurer votre propre sécurité, ne pas laisser la victime marcher! Arrêter immédiatement l'exposition, transporter la victime à l'air frais. Attention au vêtement contaminé. Selon la situation, appelez les services d'urgence et obtenir les soins médicaux en raison de la fréquente nécessité de surveillance pendant au moins 24 heures.

**En cas de contact avec la peau**

Enlever les vêtements contaminés. Laver la zone affectée avec beaucoup d'eau, utiliser de l'eau tiède si possible. S'il n'y a pas de blessure à la peau, il est conseillé d'utiliser du savon, de l'eau savonneuse ou du shampoing. Si l'irritation de la peau persiste, obtenir des soins médicaux.

**En cas de contact avec les yeux**

Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante, écarter les paupières (même par la force); si la victime a des lentilles de contact, retirez-les immédiatement. Effectuer le rinçage pendant au moins 10 minutes.

**En cas d'ingestion**

Si la victime vomit, veillez à éviter l'aspiration du vomi. (lorsque ces liquides sont aspirés dans les voies respiratoires, même en petites quantités, il y a risque d'endommagement des poumons). Obtenir des soins médicaux en raison de la nécessité d'une surveillance régulière pendant au moins 24 heures. Prenez avec vous l'emballage d'origine avec l'étiquetage ou éventuellement la fiche de données de sécurité de la substance.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés****En cas d'inhalation**

Toux, maux de tête.

**En cas de contact avec la peau**

Ne sont pas attendus.

**En cas de contact avec les yeux**

Ne sont pas attendus.

**En cas d'ingestion**

Irritation, nausée.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

## 50120030 STEEL CLEANER LINGETTES NETTOYANTES INOX SEAU DE 40

Date de création	05/02/2019		
Date de révision	24/11/2021	Numéro de version	3.0

### RUBRIQUE 5 – Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés

Mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone, poudre, eau en jet pulvérisé, brouillard d'eau.

##### Moyens d'extinction inappropriés

Eau - plein fouet.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, le monoxyde et le dioxyde de carbone peuvent se dégager ainsi que d'autres gaz toxiques. L'inhalation des produits de décomposition (de pyrolyse) peut causer des dommages graves à la santé.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Appareil respiratoire autonome (APR) avec une combinaison de protection chimique uniquement lorsqu'un contact individuel (étroit) est probable. Utiliser un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection couvrant le corps entier. Ne pas laisser le produit d'extinction contaminé s'échapper dans les égouts, dans les eaux superficielles et souterraines.

### RUBRIQUE 6 – Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les équipements de protection individuelle. Suivre les instructions contenues dans les sections 7 et 8. Ne pas inhaler les aérosols.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination du sol et toute fuite vers les eaux superficielles ou dans les eaux souterraines.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Couvrir le produit déversé avec un matériau absorbant approprié (non inflammable) (sable, terre de diatomée, terre ou autres matériaux absorbants appropriés), recueillir le produit dans des récipients hermétiquement fermés et éliminer conformément à la section 13. En cas de déversement important du produit, aviser les pompiers et d'autres autorités locales compétentes. Après avoir enlevé le produit, laver la zone contaminée à grande eau. Ne pas utiliser de solvants.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 7., 8. et 13.

### RUBRIQUE 7 – Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas inhaler les aérosols. Porter les équipements de protection individuelle conformément à la section 8. Respecter la législation en vigueur sur la santé et la sécurité.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver dans des emballages hermétiquement fermés, dans un endroit frais et sec, bien ventilé et destiné à cet effet. Garder sous clef.

Contenu	Type d'emballage	Matériau d'emballage
0,2 l	seau	PP

Classe de stockage 12 - Other non-combustible liquids

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

non indiqué

### RUBRIQUE 8 – Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Le mélange ne contient des substances pour lesquelles il existe des limites d'exposition en milieu professionnel.

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Respecter les mesures habituelles de la santé au travail et veiller en particulier à une bonne ventilation. Ceci ne peut être obtenu que par une aspiration locale ou par une évacuation générale et efficace de l'air. Ne pas manger, boire ou fumer au travail. Après le travail et avant les pauses pour les repas et le repos, se laver soigneusement les mains avec de l'eau et du savon.

##### Protection des yeux/du visage

Non nécessaire.

##### Protection de la peau

Protection des mains: Gants de protection résistant aux produits utilisés. En cas de contamination, laver la peau à fond.

**50120030 STEEL CLEANER LINGETTES NETTOYANTES INOX SEAU DE 40**

Date de création	05/02/2019	Numéro de version	3.0
Date de révision	24/11/2021		

**Protection respiratoire**

Masque avec filtre contre les vapeurs organiques dans des environnements mal ventilés.

**Risques thermiques**

Non indiqué.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Observer les mesures habituelles de protection relatives à l'environnement, voir la section 6.2.

**RUBRIQUE 9 – Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	liquide
Couleur	incolore
Odeur	donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	donnée non disponible
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	187 °C
Inflammabilité	donnée non disponible
Limites inférieure et supérieure d'explosion	donnée non disponible
Point d'éclair	>63 °C
Température d'auto-inflammation	donnée non disponible
Température de décomposition	donnée non disponible
pH	9 (non dilué à 20 °C)
Viscosité cinématique	11,00 mm <sup>2</sup> /s à 40 °C
Solubilité dans l'eau	donnée non disponible
Liposolubilité	donnée non disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	donnée non disponible
Pression de vapeur	0,38 à 20 °C
Densité et/ou densité relative	
densité	0,894 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C
Forme	

**9.2. Autres informations**

Taux d'évaporation	donnée non disponible
Teneur en solvants organiques (COV)	48,525
La teneur maximale en COV du produit prêt à l'emploi, exprimée en g/l	48,525

**RUBRIQUE 10 – Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Il provoque une corrosion très rapide des objets métalliques dans le voisinage.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Inconnu.

**10.4. Conditions à éviter**

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation, la décomposition ne se produit pas. Tenir loin des flammes et des étincelles, protéger contre la surchauffe et le gel.

**10.5. Matières incompatibles**

Tenir à l'écart des acides forts, alcalins forts et agents oxydants puissants.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

En utilisation normale, les problèmes ne se produisent pas. À des températures élevées et lors d'un incendie, les produits dangereux se dégagent, par exemple: monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

**RUBRIQUE 11 – Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**

Il n'y a pas de données toxicologiques disponibles pour ce mélange.

## 50120030 STEEL CLEANER LINGETTES NETTOYANTES INOX SEAU DE 40

Date de création	05/02/2019	Numéro de version	3.0
Date de révision	24/11/2021		

### **Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Danger par aspiration**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

## **11.2. Informations sur les autres dangers**

non indiqué

---

## **RUBRIQUE 12 – Informations écologiques**

### **12.1. Toxicité**

#### **Toxicité aiguë**

Les données pour le mélange ne sont pas disponibles.

### **12.2. Persistance et dégradabilité**

non indiqué

### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Non indiqué.

### **12.4. Mobilité dans le sol**

Non indiqué.

### **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Le produit ne contient pas de substances répondant aux critères applicables aux substances PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), tel que modifié.

### **12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le mélange ne doit pas contenir de substances provoquant des perturbations endocriniennes conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

### **12.7. Autres effets néfastes**

Non indiqué.

---

## **RUBRIQUE 13 – Considérations relatives à l'élimination**

## 50120030 STEEL CLEANER LINGETTES NETTOYANTES INOX SEAU DE 40

Date de création	05/02/2019		
Date de révision	24/11/2021	Numéro de version	3.0

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Risques de contamination de l'environnement, procéder conformément à la loi sur les déchets et les règlements d'application sur l'élimination des déchets. Suivre la réglementation en vigueur sur l'élimination des déchets. Un produit non utilisé et un emballage contaminé sont à déposer dans des conteneurs étiquetés destinés à la collecte des déchets, remettre pour élimination à la personne autorisée (entreprise spécialisée) habilitée pour cette activité. Ne pas verser un produit non utilisé dans la canalisation. Ne pas l'évacuer avec les ordures ménagères. Les emballages vides peuvent être valorisés dans une usine d'incinération pour produire de l'énergie ou déposés dans une décharge appropriée. Les emballages parfaitement nettoyés peuvent être recyclés.

#### Législation sur les déchets

Code de l'environnement. Directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets, dans la version en vigueur. Décision 2000/532/CE établissant une liste de déchets, dans la version en vigueur.

### RUBRIQUE 14 – Informations relatives au transport

#### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

non soumis aux règlements sur le transport

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

non pertinent

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

non pertinent

#### 14.4. Groupe d'emballage

non pertinent

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

non pertinent

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La référence dans les sections 4 à 8.

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non pertinent

### RUBRIQUE 15 – Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Code du travail - Quatrième partie : Santé et sécurité au travail. RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) no 793/93 du Conseil et le règlement (CE) no 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, dans la version en vigueur. RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006, dans la version en vigueur.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

non indiqué

### RUBRIQUE 16 – Autres informations

#### Liste des mentions de danger standardisées utilisées dans la fiche de données de sécurité

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### Liste des conseils de prudence utilisés dans la fiche de données de sécurité

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans en le remettant à une personne autorisée à éliminer les déchets ou en le retournant au fournisseur.

#### Autres informations importantes du point de vue de la sécurité et de la protection de la santé humaine

## 50120030 STEEL CLEANER LINGETTES NETTOYANTES INOX SEAU DE 40

Date de création	05/02/2019	Numéro de version	3.0
Date de révision	24/11/2021		

Le produit ne doit pas être - sans l'autorisation spéciale du fabricant /de l'importateur - utilisé à d'autres fins que celles qui sont spécifiées dans la section 1. L'utilisateur est responsable du respect de la réglementation relative à la protection de la santé.

### Acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ADR	Accord européen relatif au transport international routier d'objets dangereux
BCF	Facteur de bioconcentration
CAS	Chemical Abstracts Service
CE	Code d'identification pour chaque substance figurant dans l'EINECS
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
COV	Composés organiques volatils
EINECS	Inventory européen des produits chimiques commercialisés
EmS	Plan d'urgence
EuPCS	Système européen de catégorisation des produits
IATA	Association internationale du transport aérien
IBC	Code International relatives à la construction et à l'équipement de navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
ICAO	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
IMDG	Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
INCI	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques
ISO	Organisation internationale de normalisation
IUPAC	Union internationale de chimie pure et appliquée
log Kow	Coefficient de partage octanol/eau
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires
OEL	Valeurs limites d'exposition en milieu professionnel
PBT	Persistante, bioaccumulable et toxique
ppm	Partie par million
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et la restriction des produits chimiques
RID	Accord concernant le transport ferroviaire d'objets dangereux
UE	Union européenne
UN	Numéro d'identification à quatre chiffre de la substance ou de l'objet repris dans la réglementation modèle de l'ONU
UVCB	Substance de composition inconnue ou variable, produit de réaction complexe ou matière biologique
vPvB	Très persistantes et très bioaccumulables

Asp. Tox. Danger par aspiration

### Instructions pour la formation

Informez les travailleurs de l'utilisation recommandée et des moyens de protection obligatoires, des premiers soins et de la manipulation interdite du produit.

### Restrictions d'emploi recommandées

non indiqué

### Information sur les sources de données utilisées pour compiler la fiche de données de sécurité

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil (REACH), tel que modifié. Règlement (CE) no. 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil, tel que modifié. Les informations du fabricant de la substance / du mélange, lorsqu'elles sont disponibles - informations du dossier d'enregistrement.

### Autres données

Méthode de classification - méthode de calcul.

## Déclaration

La fiche de données de sécurité contient des informations pour assurer la sécurité et la protection de la santé au travail et la protection de l'environnement. Les informations mentionnées correspondent à l'état actuel des connaissances et expériences et sont en conformité avec les lois et les règlements applicables. Elles ne peuvent pas être considérées comme une garantie d'aptitude et d'applicabilité dans le cas d'une utilisation concrète.